

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le jeudi 28 juillet 2016 à 16 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Yvon Lamontagne
Denise Poulin-Marcotte
Jean-Guy Gingras
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier
Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général intérimaire, M. Claude Marcoux, et la greffière, M^e Sylviane Lavigne.

Sont absents les conseillers Steve Robert, Robert Ranger, Jacques Laurendeau et Pierre Côté.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 3.1) Financement du projet de la maison Merry;
 - 3.2) Addenda à l'entente de développement culturel 2014-2017 avec le ministère de la Culture et des Communications;
 - 3.3) Nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration de la Corporation de la maison Merry.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

-
1. 327-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

3. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

3.1) 328-2016 Financement du projet de la maison Merry

ATTENDU QUE la Ville de Magog a déposé une demande d'aide financière de 150 000 \$, dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE pour la prise de décision de l'octroi de son aide financière, le MAMOT désire recevoir une confirmation que l'ensemble du financement du projet de la maison Merry est confirmé, mis à part la contribution du MAMOT;

ATTENDU QU'une annonce publique d'une participation financière du gouvernement provincial est prévue le vendredi 5 août 2016;

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog s'engage à verser un montant de 480 000 \$ à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et à combler, le cas échéant, le montant de 168 500 \$ déposé en demande financière auprès de Patrimoine Canadien dans le cadre du Fonds Canada 150 à même le Programme de la TECQ ou les surplus libres accumulés non affectés de la Ville.

Le vote a été demandé et pris.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Ont voté pour :

Jean-Guy Gingras
Nathalie Pelletier
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier

Ont voté contre :

Yvon Lamontagne
Denise Poulin-Marcotte

3.2) 329-2016 Addenda à l'entente de développement culturel 2014-2017 avec le ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE la Ville de Magog a déposé une demande financière de 110 500 \$ pour financer une partie du volet scénographie-communications du projet de la maison Merry dans le cadre d'un addenda à l'entente de développement culturel 2014-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Magog;

ATTENDU QUE la Ville de Magog a déposé en juillet 2015 une demande pour financer une partie du volet scénographie-communications du projet de la maison Merry dans le cadre d'un addenda à l'entente de développement culturel 2014-2017 entre le MCC et la Ville de Magog;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE le MCC est disposé à signer un addenda à l'entente de développement culturel 2014-2017 avec la Ville de Magog pour y octroyer une subvention de 110 500 \$ pourvu que la Ville de Magog confirme une participation financière équivalente de 110 500 \$;

IL EST Proposé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l'entente de développement culturel 2014-2017 entre le MCC et la Ville de Magog. Cet addenda, d'une durée d'un an, vise à financer une partie du volet scénographie-communications du projet de la maison Merry, au coût de 221 000 \$, dont 110 500 \$ du MCC et 110 500 \$ de la Ville de Magog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3) 330-2016 Nomination des représentants municipaux sur le conseil d'administration de la Corporation de la maison Merry

ATTENDU QU'il a été convenu que la gestion de la maison Merry soit confiée à la Corporation de la maison Merry;

ATTENDU QUE deux représentants municipaux siégeront au conseil d'administration de ladite Corporation et qu'il a lieu de les nommer;

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que la Ville de Magog nomme Mme Diane Pelletier, conseillère municipale, en tant que représentante du conseil municipal et élue siégeant à la Commission de la Culture et Mme Denise Roy, chef de division, en tant que représentante de la Division Culture, Bibliothèque et Patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents. Toutefois, sept membres du conseil sur onze sont présents, incluant Madame la mairesse.

5. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Aucun intervenant.

6. 331-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
 Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 16 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière